

À :

- Jean Charest - Premier ministre du Québec <commentairespm@mce.gouv.qc.ca>,
- Pierre Arcand - Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs <ministre@mddep.gouv.qc.ca>

Monsieur le premier ministre, Monsieur le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Je me soucie de ma santé, de celle de mes concitoyens – particulièrement les jeunes enfants – et de la qualité de l'environnement. À ce titre, il est rassurant d'apprendre que vous avez entrepris la révision du Code de gestion des pesticides. Votre proposition d'élargir la portée de l'interdiction afin de couvrir non seulement les pelouses, mais également les autres éléments des espaces verts aménagés (végétaux d'ornement, arbres, arbustes, potagers, surfaces pavées) est une bonne nouvelle.

Toutefois je me demande pourquoi le Québec permettrait l'usage de pesticides que d'autres provinces canadiennes ont interdits en vertu du principe de précaution. Le Québec doit renforcer son Code de gestion des pesticides afin d'assurer une protection au moins équivalente à celle qu'assurent les politiques en vigueur en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Les amendements au Code de gestion des pesticides devraient par conséquent assurer:

- Que les pesticides actuellement bannis dans d'autres provinces canadiennes soient ajoutés à la liste des ingrédients actifs interdits au Québec.
- Que les exigences actuelles, ne permettant que l'usage de produits à faibles impacts sur les lieux fréquentés par les enfants soient maintenus, et qu'aucun pesticide interdit depuis l'entrée en vigueur du Code en 2003 ne puisse être réintroduit.
- Que les exemptions ne soient accordées seulement lorsque nécessaire pour protéger la santé et la sécurité publique.
- Que les interdictions et exceptions soient bien encadrées pour permettre un contrôle efficace des pesticides vendus et utilisés.

- Que les critères environnementaux, élaborés dans le cadre du nouveau Code de gestion des pesticides, soient renforcés de manière à ce qu'un pesticide qui affecte toute espèce non ciblée soit interdit.

L'usage cosmétique de pesticides chimiques représente un risque inutile pour la santé humaine et pour l'environnement. Le Québec doit renforcer son Code de gestion des pesticides afin de reprendre sa position de chef de file dans ce domaine, et ce à temps pour la saison du jardinage de 2013.